


La présente déclaration regroupe la **Déclaration d'impôt des sociétés CT23, version abrégée**, du ministère des Finances, ainsi que la **Déclaration annuelle** du ministère des Services gouvernementaux (MSG). La page 1 est commune aux deux déclarations. Aux fins d'impôt, selon les critères auxquels répond la société, elle doit remplir soit la **Dispense de produire la déclaration d'impôt des sociétés**, à la page 2, soit la **Déclaration CT23 abrégée**, aux pages 3 à 6. Les sociétés qui ne répondent ni aux critères de dispense de produire la déclaration ni à ceux de la déclaration abrégée doivent remplir la **déclaration CT23 générale**.

La **Déclaration annuelle** (page 1 commune et annexes A ou K du MSG aux pages 7 et 8) renferme des renseignements non fiscaux recueillis en vertu de la *Loi sur les renseignements exigés des personnes morales*, aux fins de maintien d'une base de données publique d'information sur les sociétés. Cette déclaration doit être remplie par les sociétés à capital-actions de l'Ontario ou les sociétés à capital-actions étrangères qui possèdent un permis extra provincial d'exploitation en Ontario.

Déclaration annuelle du MSG requise? *(Non requise si déjà produite ou en cas de dispense de produire. Voir guide.)* Oui Non

Page 1 de 8

Réservé à l'usage du ministère

Raison sociale (y compris toute ponctuation)		N° de compte d'impôt des sociétés de l'Ontario (MdF)											
Adresse postale		La présente déclaration CT23 couvre l'année d'imposition											
La société a-t-elle changé d'adresse depuis la dernière déclaration CT23 produite? <input type="checkbox"/> Oui		Du <table border="1"><tr><td>année</td><td>mois</td><td>jour</td></tr></table>		année	mois	jour							
année	mois	jour											
Date du changement		Au <table border="1"><tr><td>année</td><td>mois</td><td>jour</td></tr></table>		année	mois	jour							
année	mois	jour											
Année Mois Jour <table border="1"><tr><td></td><td></td><td></td></tr></table>					Date de constitution ou de fusion de la société								
Adresse du siège social (enregistré)		<table border="1"><tr><td>année</td><td>mois</td><td>jour</td></tr></table>		année	mois	jour							
année	mois	jour											
Emplacement des livres et des registres		Numéro d'entreprise de l'Ontario (MSG) <table border="1"><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>											
Nom de la personne à qui s'adresser concernant la présente déclaration CT23		Numéro d'entreprise de l'Agence du revenu du Canada Le cas échéant, inscrire <table border="1"><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>											
N° de téléphone		Ressort de constitution											
N° de télécopieur		Si la société n'a pas été constituée en Ontario, la date à laquelle les activités commerciales de l'entreprise ont débuté et cessé en Ontario :											
Adresse du bureau principal en Ontario (sociétés extraprovinciales seulement) (MSG)		Débuté <table border="1"><tr><td>année</td><td>mois</td><td>jour</td></tr></table>		année	mois	jour							
année	mois	jour											
Ancien nom de la société (sociétés extraprovinciales seulement) <input type="checkbox"/> Ne s'applique pas (MSG)		Cessé <table border="1"><tr><td>année</td><td>mois</td><td>jour</td></tr></table>		année	mois	jour							
année	mois	jour											
<input type="checkbox"/> Ne s'applique pas		<input type="checkbox"/> Ne s'applique pas											
Au besoin, remplissez l'information appropriée à l'égard des dirigeants/gestionnaires/administrateurs à l'annexe A ou K du MSG. En cas d'espace insuffisant sur l'annexe A, seule cette annexe peut être photocopiée. Indiquez le nombre d'annexes (MSG) soumises. ►		N° d'annexes <table border="1"><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>											
Veuillez cocher la case Aucun changement si l'information fournie précédemment au MSG sur les dirigeants/gestionnaires/administrateurs de la société est demeurée inchangée. Vous n'êtes pas tenu(e) de produire les annexes A et K (MSG).		Preferred Language / Langue de préférence <input type="checkbox"/> English / français <input type="checkbox"/> French / français											
<input type="checkbox"/> Aucun Changement		Réservé à l'usage du ministère 											

Attestation (MSG)

J'atteste que tous les renseignements fournis sur la **Déclaration annuelle** sont exacts, véridiques et complets.

Nom de la personne qui autorise l'enregistrement (Prière d'écrire lisiblement ou de dactylographier le nom au complet)

Titre : D Administrateur O Dirigeant P Autre personne ayant connaissance des activités de la société

Note : Les articles 13 et 14 de la Loi sur les renseignements exigés des personnes morales prévoient des pénalités en cas de déclaration fautive ou trompeuse, ou d'omission.

Dispense de produire la déclaration d'impôt des sociétés

CT23 Page 2 de 8

Fin d'année d'imposition	
année	mois jour



Raison sociale de la société	Numéro de compte d'impôt des sociétés en Ontario (MdF)
------------------------------	--

Toute société doit présenter une Dispense de produire la déclaration d'impôt des sociétés pour chaque année d'imposition où elle est dispensée de produire ladite déclaration, dans les 6 mois suivant la fin de son année d'imposition.

Critères liés à la dispense de produire une déclaration :

- a) la société a produit une déclaration fédérale d'impôt sur le revenu (T2) auprès de l'Agence du revenu du Canada pour l'année d'imposition;
- b) elle n'a pas de revenu imposable en Ontario pour l'année d'imposition (sous réserve des dispositions du note 2 ci-dessous);
- c) elle n'a aucun impôt des sociétés de l'Ontario à payer pour l'année d'imposition;
- d) il s'agissait d'une société privée sous contrôle canadien (SPCC) pendant toute l'année d'imposition (généralement, une société privée dont au moins 50 % des actions sont détenues par des résidents du Canada, tels que définis par la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada));
- e) elle a communiqué son numéro d'entreprise de l'Agence du revenu du Canada au ministère des Finances; et
- f) elle n'est pas assujettie à l'impôt minimum sur les sociétés (i.e. seule ou en tant que membre d'un groupe associé dont l'actif total dépasse 5 millions de dollars ou dont les revenus totaux dépassent 10 millions de dollars pour l'année d'imposition).

Note 1 : La production de la présente déclaration et de la Déclaration annuelle ne remplace pas la production de la Déclaration d'impôt des sociétés en vertu de l'article 75 de la Loi sur l'imposition des sociétés.

Note 2: Dans chacune des situations de perte énoncées ci-dessous, les sociétés autrement dispensées de le faire doivent produire une déclaration d'impôt CT23, accompagnée de toutes les annexes pertinentes et des états financiers applicables :

■ Si une société a subi une perte durant l'année d'imposition en cours, qui doit être reportée et imputée à une (des) année(s) antérieure(s), que la perte soit la même aux fins de l'impôt fédéral ou non, une déclaration d'impôt CT23 doit être produite pour l'année d'imposition en cours. La société doit également fournir l'information indiquant que la perte doit être reportée à une année antérieure, et préciser l'année ainsi que le montant de la perte à reporter à chaque année d'imposition.

■ Si une société a subi une perte au cours d'une année antérieure, qui n'est pas la même aux fins des impôts fédéral et ontarien, et que ladite société applique le report prospectif d'une perte d'une année antérieure à l'année encours, une déclaration d'impôt CT23 doit être produite pour l'année d'imposition en cours et, si ce n'est déjà fait, une déclaration d'impôt CT23 doit également être produite pour l'année antérieure où la perte a été subie. Bien qu'il ne soit pas nécessaire de produire une déclaration d'impôt pour l'année où la perte est survenue si la perte n'y est pas imputée, le ministère des Finances acceptera la déclaration d'impôt pour l'année où la perte a été subie.

■ Si une société a subi une perte au cours d'une année antérieure, qui est la même aux fins des impôts fédéral et ontarien, mais que durant l'année d'imposition en cours, la société impute un montant différent de la perte aux fins de l'impôt ontarien du montant de la perte imputé aux fins de l'impôt fédéral, la société doit produire une déclaration d'impôt CT23 pour l'année d'imposition en cours seulement.

Vous DEVEZ fournir les 3 renseignements suivants si vous ne soumettez que la dispense de produire la déclaration pour le moment. Si vous produisez également la déclaration annuelle, comportant la page 1, vous n'avez pas à remplir ces cases.

1. Adresse postale de la société

(nom au complet, en lettres moulées)

2. Numéro d'entreprise de l'Ontario (MSG)

3. Numéro d'entreprise de l'Agence du revenu du Canada

Le cas échéant, inscrire

Je soussigné(e), _____ déclare que :

la société susmentionnée répond à tous les critères a) à f) ci-dessus la dispensant de produire une déclaration pour l'année d'imposition, et qu'elle est donc dispensée, en vertu de la *Loi sur l'imposition des sociétés*, de produire une déclaration d'impôt des sociétés de l'Ontario.

Signature	Titre/lien avec la société	Numéro de téléphone	Date
-----------	----------------------------	---------------------	------

Veillez prendre note que toute déclaration fautive en vue d'éviter de se conformer à la Loi sur l'imposition des sociétés constitue une infraction passible d'une pénalité et(ou) d'une amende.

Les sociétés qui répondent « oui » à TOUS les critères suivants peuvent produire une version abrégée de la Déclaration d'impôt des sociétés CT23 :

- Oui Non**
- a) Il s'agissait d'une société privée sous contrôle canadien (SPCC) pendant toute l'année d'imposition.
- Indiquez le capital-actions avec plein droit de vote appartenant à des résidents du Canada (au % entier le plus proche) %
- b) Le revenu imposable de la société pour l'année d'imposition s'élève à 200 000 \$ ou moins. Dans le cas d'une année d'imposition de moins de 51 semaines, le revenu imposable doit être majoré. (voir guide)
- c) La société n'était pas membre d'une société de personnes ou d'une coentreprise (joint venture), ni membre d'un groupe de sociétés associées pendant l'année d'imposition.

- Oui Non**
- d) L'année d'imposition de la société se termine le 1^{er} janvier 2001 ou après, son revenu brut ainsi que son actif total s'élèvent à 1 500 000 \$ chacun ou moins, et la société n'est pas une institution financière; ou L'année d'imposition de la société débute après le 30 septembre 2001, son revenu brut ainsi que son actif total s'élèvent à 3 000 000 \$ chacun ou moins, et la société n'est pas une institution financière.
- e) La société ne demande pas d'autres crédits d'impôt que la déduction d'encouragement accordée aux petites entreprises (DEPE), le crédit d'impôt pour l'éducation coopérative, le crédit d'impôt pour l'insertion professionnelle des diplômés ou le crédit d'impôt pour la formation en apprentissage.
- f) Le coefficient de répartition de la société en Ontario est de 100 %.

Note: Les sociétés agricoles ou de pêche familiales dont l'année d'imposition se termine le 1^{er} janvier 2000 ou après et qui ne sont pas assujetties à l'impôt minimum sur les sociétés, peuvent également utiliser la version abrégée de la Déclaration d'impôt des sociétés CT23 si elles ont répondu « oui » à a), b), c), e) et f), ci-dessus.

Déclaration d'impôt des sociétés CT23 – Version abrégée

Veillez cocher (✓) la (les) case(s) applicable(s) dans les sections **1** et **2** ci-dessous :

<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> Société agricole familiale art. 1(2)	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> Société de pêche familiale art. 1(2)	<input type="checkbox"/> 14	<input type="checkbox"/> Société de simple fiducie (bare-trustee)
<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> Première année de production	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Année d'imposition finale avant la dissolution (liquidation) (Note : dans le cas d'une entreprise ayant cessé ses activités, voir guide.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Transfert ou réception d'actif(s) relativement à une société possédant un établissement stable canadien à l'extérieur de l'Ontario
	<input type="checkbox"/> Déclaration modifiée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Année d'imposition finale avant la fusion	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Acquisition de contrôle (art. féd. 249(4))
	<input type="checkbox"/> Changement de la fin de l'année d'imposition (nécessite l'approbation de l'Agence du revenu du Canada)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Fin d'exercice flottante	Date d'acquisition de contrôle	année mois jour

La société était-elle inactive pendant l'année d'imposition? Oui Non

No de permis de vendeur aux fins de la taxe de vente au détail de l'Ontario (utiliser le no du siège social)

Le cas échéant, inscrire

La société a-t-elle produit sa déclaration T2 de l'Agence du revenu du Canada? Oui Non

No de compte d'impôt-santé des employeurs de l'Ontario (utiliser le no du siège social)

Le cas échéant, inscrire

Revenu brut | | | | | | | | | |

Total de l'actif (selon le bilan) | | | | | | | | | |

Sommaire

[voir guide](#)

Total de l'impôt exigible (impôt sur le revenu de) = | | | | | | | | | |

Si paiement excédentaire : Remboursement | | | | | | | | | |

Moins : Paiements | | | | | | | | | |

Affecter à | | | | | | | | | |

Crédits d'impôt désignés - (voir guide) | | | | | | | | | |

(comprend les intérêts créditeurs)

Solde = | | | | | | | | | |

Si paiement exigible ci-joint * | | | | | | | | | |

* Dans le cas d'un paiement exigible, libeller un chèque (tiré sur un établissement financier canadien) ou un mandat en monnaie canadienne à l'ordre du **Ministre des Finances**, et inscrire au dos votre numéro de compte d'impôt des sociétés de l'Ontario. (Consultez le guide pour connaître les autres méthodes de paiement possibles.)

Attestation

Je déclare être un cadre autorisé à signer pour la société et j'atteste, après avoir examiné la présente déclaration CT23 ainsi que toutes les annexes et tous les états produits avec cette déclaration CT23 ou qui en font partie intégrante, que la déclaration vérifiée par moi est véridique, exacte et complète, et que les renseignements qu'elle renferme correspondent aux renseignements inscrits dans les livres et registres de la société. J'atteste également que les états financiers reflètent fidèlement la situation financière et les résultats d'exploitation de la société, conformément à l'article 75 de la Loi sur l'imposition des sociétés. La méthode employée pour calculer le revenu de l'année d'imposition visée par la présente déclaration est conforme à celle de l'exercice précédent, sauf exceptions expressément décrites dans un état annexé à la présente.

Signataire autorisé (en caractères d'imprimerie)

Signature

Date

Note : L'article 76 de la Loi sur l'imposition des sociétés prévoit des pénalités en cas de déclarations fausses, d'assertions trompeuses ou d'omissions.

Demande de report de pertes pour l'année d'imposition actuelle sur un (des) exercice(s) antérieur(s)

	Pertes autres qu'en capital	Total des pertes en capital	Pertes agricoles	Pertes agricoles restreintes
Montant total de la perte	<input type="text" value="910"/>	<input type="text" value="920"/>	<input type="text" value="930"/>	<input type="text" value="940"/>
Moins : la perte à reporter sur des années d'imposition antérieures :				
i) 3 ^e exercice précédent <input type="text" value="901"/> Fin de l'année d'imposition année mois jour	<input type="text" value="911"/>	<input type="text" value="921"/>	<input type="text" value="931"/>	<input type="text" value="941"/>
ii) 2 ^e exercice précédent <input type="text" value="902"/>	<input type="text" value="912"/>	<input type="text" value="922"/>	<input type="text" value="932"/>	<input type="text" value="942"/>
iii) 1 ^{er} exercice précédent <input type="text" value="903"/>	<input type="text" value="913"/>	<input type="text" value="923"/>	<input type="text" value="933"/>	<input type="text" value="943"/>
Perte totale à reporter sur les exercices antérieurs	De <input type="text" value="706"/>	De <input type="text" value="716"/>	De <input type="text" value="726"/>	De <input type="text" value="736"/>
Solde de la perte pouvant être reporté sur les exercices ultérieurs	<input type="text" value="919"/>	<input type="text" value="929"/>	<input type="text" value="939"/>	<input type="text" value="949"/>

Impôt sur le revenu

Revenu net (perte nette) aux fins de l'Ontario (selon l'annexe de rapprochement, page 5)	±	de	690		
Moins : dons de charité	-		1		
Moins : dons à Sa Majesté du chef du Canada ou d'une province et dons de biens culturels (Joindre une annexe)	-		2		
Moins : dividendes imposables déductibles, selon le formulaire fédéral T2 annexe 3	-		3		
Moins : contributions politiques de l'Ontario (Joindre annexe 2A) (B.Int.3002FR)	-		4		
Moins : pertes des années précédentes reportées – Pertes autres qu'en capital	-	de	704		
de 715		taux d'inclusion			
– Pertes en capital nettes (page 6)	X				
– Pertes agricoles	-	de	724		
– Pertes agricoles restreintes	-	de	734		
Revenu imposable (pertes autres qu'en capital)	=		10		

Revenu imposable

De	10	X 100 % X	30	Coefficient de répartition de l'Ontario	% X 12,5 % X	33	÷	73	=	+	29
<div style="border: 1px solid black; padding: 2px; display: inline-block;"> Nombre de jours dans l'année d'imposition Jour après le 31 déc. 2002 et avant le 1^{er} janv. 2004 N^{bre} total de jours 33 ÷ 73 </div>											
De	10	X 100 % X	30	Coefficient de répartition de l'Ontario	% X 14,0 % X	34	÷	73	=	+	32
<div style="border: 1px solid black; padding: 2px; display: inline-block;"> Nombre de jours dans l'année d'imposition Jours après le 31 déc. 2003 N^{bre} total de jours 34 ÷ 73 </div>											

Impôt sur le revenu à payer (avant déduction des crédits d'impôt) 29 + 32 = 40

Déduction d'encouragement accordée aux petites entreprises (DEPE) (art.41)

La DEPE ne sera pas accordée si cette section n'est pas remplie.

Avez-vous demandé la déduction fédérale accordée aux petites entreprises (art. féd. 125(1)) durant l'année d'imposition? (✓) Oui Non

* Revenu tiré d'une entreprise exploitée activement au Canada aux fins de l'impôt fédéral (art. féd. 125 (1) a)			50		
Revenu imposable fédéral moins le rajustement au titre du crédit pour impôt étranger (art. féd. 125 (1) b)	+		51		
Plus les pertes d'autres exercices déduites aux fins de l'impôt fédéral (art. féd. 111)	+		52		
Moins les pertes d'autres exercices déduites aux fins de l'impôt de l'Ontario (art. 34)	-		53		
	=				54
Plafond fédéral des affaires pour l'exercice					55
Partie du revenu admissible à la déduction de l'Ontario accordée aux petites entreprises.		coefficient de répartition de 100 % X	56		
				le moindre de	50, 54 ou 55

Calcul du taux de DEPE	7,0% X	31	÷	73	=	+	89		
	8,5% X	34	÷	73	=	+	90		
Taux de DEPE pour l'année d'imposition		89	+	90	=		78		
Demander		de	60	X	de	78	%	=	70

* Note : Modifié par les par. 41(6) et 41(7) dans le cas des sociétés qui sont membres d'une société de personnes. (voir guide)

Moins crédits d'impôt désignés (voir guide)

Crédit d'impôt pour l'éducation coopérative (CIEC) (art. 43.4) S'applique à l'embauche d'étudiants admissibles.

Crédit admissible de 5798 selon l'annexe 113 de la déclaration CT23 (Joindre l'annexe 113) + 192

Crédit d'impôt pour l'insertion professionnelle des diplômés (CIIPD) (art. 43.6)

S'applique à l'embauche de chômeurs admissibles titulaires de diplômes postsecondaires pour des emplois commençant avant le 6 juillet 2004 et aux dépenses engagées avant le 1^{er} janvier 2005

Crédit admissible de 6598 selon l'annexe 115 de la déclaration CT23 (Joindre l'annexe 115) + 195

Crédit d'impôt pour la formation en apprentissage (CIFA) (art. 43.13)

S'applique à l'embauche d'apprentis admissibles

Crédit admissible de 5898 de l'annexe 114 de la déclaration CT23 (Joindre l'annexe 114) + 203

Total des crédits d'impôt désignés 192 + 195 + 203 = 220

Crédits d'impôt désignés Affectés à la réduction de l'impôt sur le revenu = 225

Impôt sur le revenu 40 - 70 - 225 OU inscrire NUL en cas de déclaration de perte autre qu'en capital = 230

Reporter au Sommaire, page 3

Rapprocher le revenu net (la perte nette) aux fins de l'impôt sur le revenu du fédéral et de l'Ontario, si les montants diffèrent.

Revenu net (perte nette) aux fins de l'impôt sur le revenu fédéral - selon le relevé fédéral T2 annexe 1 ±

Plus :

Déduction pour amortissement (fédéral)	+	<input type="text" value="601"/>	<input type="text"/>	•
Déduction pour montant cumulé des immobilisations admissibles (fédéral)	+	<input type="text" value="602"/>	<input type="text"/>	•
Gain en capital imposable (Ontario)	+	<input type="text" value="603"/>	<input type="text"/>	•
Réserves non déductibles (fédéral). Solde en début d'exercice	+	<input type="text" value="604"/>	<input type="text"/>	•
Réserves déductibles (fédéral). Solde en fin d'exercice	+	<input type="text" value="605"/>	<input type="text"/>	•
Réserves non déductibles (Ontario). Solde en fin d'exercice	+	<input type="text" value="606"/>	<input type="text"/>	•
Réserves déductibles (Ontario). Solde en début d'exercice	+	<input type="text" value="607"/>	<input type="text"/>	•
Frais d'exploration (fédéral) (p. ex. FEAC, FEC, FAC, FBCPG)	+	<input type="text" value="608"/>	<input type="text"/>	•
Déduction relative aux ressources (fédéral) (voir guide)	+	<input type="text" value="609"/>	<input type="text"/>	•
Déduction pour épuisement (fédéral)	+	<input type="text" value="610"/>	<input type="text"/>	•
Droits à la Couronne, redevances, locations, etc. déduits au titre du fédéral (voir guide)	+	<input type="text" value="617"/>	<input type="text"/>	•
Perte déductible au titre d'un placement d'entreprise (fédéral)	+	<input type="text" value="620"/>	<input type="text"/>	•
Total d'autres éléments non déductibles en Ontario, mais déductibles au niveau fédéral (Joindre une annexe) +		<input type="text" value="614"/>	<input type="text"/>	•

Total des additions à + + + =

Moins :

Déduction pour amortissement (Ontario)	+	<input type="text" value="650"/>	<input type="text"/>	•
Déduction pour montant cumulé des immobilisations admissibles (Ontario)	+	<input type="text" value="651"/>	<input type="text"/>	•
Gain en capital imposable (fédéral)	+	<input type="text" value="652"/>	<input type="text"/>	•
Réserves non déductibles (Ontario). Solde en début d'exercice	+	<input type="text" value="653"/>	<input type="text"/>	•
Réserves déductibles (Ontario). Solde en fin d'exercice	+	<input type="text" value="654"/>	<input type="text"/>	•
Réserves non déductibles (fédéral). Solde en fin d'exercice	+	<input type="text" value="655"/>	<input type="text"/>	•
Réserves déductibles (fédéral). Solde en début d'exercice	+	<input type="text" value="656"/>	<input type="text"/>	•
Frais d'exploration (Ontario) (p. ex. FEAC, FEC, FAC, FBCPG) (Conserver les calculs. Ne pas joindre à la déclaration.) +		<input type="text" value="657"/>	<input type="text"/>	•
Déduction pour épuisement (Ontario)	+	<input type="text" value="658"/>	<input type="text"/>	•
Déduction relative aux ressources (Ontario) (voir guide)	+	<input type="text" value="659"/>	<input type="text"/>	•

Incitatif fiscal pour les garderies en milieu de travail :

(S'applique aux dépenses admissibles engagées avant le 1^{er} janvier 2005.) (voir guide)

Dépenses admissibles : • X 30% X coefficient de répartition de 100% =

Incitatif fiscal pour l'adaptation du milieu de travail :

(S'applique aux dépenses admissibles engagées avant le 1^{er} janvier 2005.) (voir guide)

Dépenses admissibles : • X 100% X coefficient de répartition de 100% =

Nombre d'employés ayant bénéficié

Incitatif fiscal pour la sécurité des autobus scolaires :

(S'applique à l'acquisition admissible d'autobus scolaires après le 4 mai 1999 et avant le 1^{er} janvier 2006) (voir guide)

Dépenses admissibles : • X 30% X coefficient de répartition de 100% =

Perte déductible au titre d'un placement d'entreprise (Ontario) =

Total des autres montants déductibles pour l'Ontario (Joindre une annexe) +

Total des déductions à + + + + + =

Revenu net (perte nette) aux fins de l'impôt de l'Ontario + - =

Continuité des pertes reportées sur des années ultérieures

	Pertes autres qu'en capital (1)	Total des pertes en capital	Pertes agricoles	Pertes agricoles restreintes	Pertes sur des biens personnels désignés
Solde – début d'exercice	700 (2)	710 (2)	720 (2)	730	740
Plus :					
Pertes de l'exercice en cours	701	711	721	731	741
Pertes de sociétés remplacées (3)	702	712	722	732	
Total partiel	703	713	723	733	743
Moins :					
Pertes affectées pendant l'exercice à la réduction du revenu imposable	704	715 (4)	724	734 (4)	744 (4)
Pertes expirées pendant l'exercice	705		725	735	745
Pertes reportées sur les exercices précédents pour réduire le revenu imposable (5)	706 (2) À la Page 3	716 (2) À la Page 3	726 (2) À la Page 3	736 (2) À la Page 3	746
Total partiel	707	717	727	737	747
Solde – fin d'exercice	709	719	729	739	749

Analyse du solde de fin d'exercice par exercice d'origine

Exercice d'origine (par ordre chronologique)		Pertes autres qu'en capital	Pertes autres qu'en capital de sociétés remplacées	Pertes en capital nettes sur des biens personnels désignés seulement	Pertes agricoles	Pertes agricoles restreintes
année	mois					
800	9e année d'imposition précédente	817 (6)	860 (6)		850	870
801	8e année d'imposition précédente	818 (6)	861 (6)		851	871
802	7e année d'imposition précédente	819 (6)	862 (6)		852	872
803	6e année d'imposition précédente	820	830	840	853	873
804	5e année d'imposition précédente	821	831	841	854	874
805	4e année d'imposition précédente	822	832	842	855	875
806	3e année d'imposition précédente	823	833	843	856	876
807	2e année d'imposition précédente	824	834	844	857	877
808	Année d'imposition précédente	825	835	845	858	878
809	Année d'imposition en cours	826	836	846	859	879
Total		829	839	849	869	889

NOTES :

- (1) Les pertes autres qu'en capital comprennent les pertes déductibles au titre d'un placement d'entreprise (art. féd. 111 (8) b)), en application de l'art. 34.
- (2) En cas d'acquisition du contrôle de la société, l'utilisation des pertes peut être restreinte. Voir art. féd. 111 (4) à 111 (5.5), en application de l'art. 34.
- (3) Inclure les pertes survenues à la suite d'une fusion (art. féd. 87 (2.1) et 87 (2.11) et/ou) d'une liquidation (art. féd. 88 (1.1) et 88 (1.2)), en application de l'art. 34.
- (4) Jusqu'à concurrence du montant applicable des gains ou du revenu seulement.
- (5) En général, un report sur les trois exercices précédents est applicable. Voir art. féd. 111 (1) et art. féd. 41 (2) b), en application de l'art. 34.
- (6) Comprend les pertes autres qu'en capital survenues au cours des années d'imposition se terminant après le 22 mars 2004.

Annexe A : Renseignements relatifs aux sociétés ontariennes

MSG

Annexe A

Page 7 de 8

(Sociétés constituées, prorogées ou fusionnées en vertu de la Loi sur les sociétés par actions de l'Ontario)



Pour soumettre des renseignements sur un autre dirigeant ou administrateur, photocopiez la présente page et joignez toutes les annexes remplies à votre déclaration.

Identification

Raison sociale de la société (y compris toute ponctuation)	Numéro d'entreprise de l'Ontario (MSG)	Date de constitution ou de fusion
		année mois jour

Renseignements relatifs aux administrateurs/dirigeants

Nom au complet et domicile élu :

Nom de famille	Prénom	Autre(s) prénom(s)	
Numéro et rue		Bureau	
Ville/village	Province/état	Pays	Code postal

Administrateur Êtes-vous un résident du Canada? (s'applique aux administrateurs d'une société par actions seulement) <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Date d'élection année mois jour Date de cessation année mois jour	Dirigeant Indiquez la période de nomination pour chacun des postes suivants :	Autres postes (préciser) <input type="checkbox"/> Président du conseil <input type="checkbox"/> Vice-Président <input type="checkbox"/> Vice-Président du conseil <input type="checkbox"/> Secrétaire adjoint <input type="checkbox"/> Trésorier adjoint <input type="checkbox"/> Directeur en chef <input type="checkbox"/> Directeur exécutif <input type="checkbox"/> Administrateur délégué <input type="checkbox"/> Chef de la direction <input type="checkbox"/> Directeur des finances <input type="checkbox"/> Dirigeant principal de l'information <input type="checkbox"/> Chef de l'exploitation <input type="checkbox"/> Agent d'administration en chef <input type="checkbox"/> Contrôleur <input type="checkbox"/> Signataire autorisé <input type="checkbox"/> Autre (sans titre)																																														
	<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2"></th> <th colspan="3">Nommé le</th> <th colspan="3">Date de cessation des fonctions</th> </tr> <tr> <th>année</th> <th>mois</th> <th>jour</th> <th>année</th> <th>mois</th> <th>jour</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Président</td> <td></td><td></td><td></td> <td></td><td></td><td></td> </tr> <tr> <td>Secrétaire</td> <td></td><td></td><td></td> <td></td><td></td><td></td> </tr> <tr> <td>Trésorier</td> <td></td><td></td><td></td> <td></td><td></td><td></td> </tr> <tr> <td>Directeur général</td> <td></td><td></td><td></td> <td></td><td></td><td></td> </tr> <tr> <td>Autre (préciser)</td> <td></td><td></td><td></td> <td></td><td></td><td></td> </tr> </tbody> </table>			Nommé le			Date de cessation des fonctions			année	mois	jour	année	mois	jour	Président							Secrétaire							Trésorier							Directeur général							Autre (préciser)				
	Nommé le			Date de cessation des fonctions																																												
	année	mois	jour	année	mois	jour																																										
Président																																																
Secrétaire																																																
Trésorier																																																
Directeur général																																																
Autre (préciser)																																																

Renseignements relatifs aux administrateurs/dirigeants

Nom au complet et domicile élu :

Nom de famille	Prénom	Autre(s) prénom(s)	
Numéro et rue		Bureau	
Ville/village	Province/état	Pays	Code postal

Administrateur Êtes-vous un résident du Canada? (s'applique aux administrateurs d'une société par actions seulement) <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Date d'élection année mois jour Date de cessation année mois jour	Dirigeant Indiquez la période de nomination pour chacun des postes suivants :	Autres postes (préciser) <input type="checkbox"/> Président du conseil <input type="checkbox"/> Vice-Président <input type="checkbox"/> Vice-Président du conseil <input type="checkbox"/> Secrétaire adjoint <input type="checkbox"/> Trésorier adjoint <input type="checkbox"/> Directeur en chef <input type="checkbox"/> Directeur exécutif <input type="checkbox"/> Administrateur délégué <input type="checkbox"/> Chef de la direction <input type="checkbox"/> Directeur des finances <input type="checkbox"/> Dirigeant principal de l'information <input type="checkbox"/> Chef de l'exploitation <input type="checkbox"/> Agent d'administration en chef <input type="checkbox"/> Contrôleur <input type="checkbox"/> Signataire autorisé <input type="checkbox"/> Autre (sans titre)																																														
	<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2"></th> <th colspan="3">Nommé le</th> <th colspan="3">Date de cessation des fonctions</th> </tr> <tr> <th>année</th> <th>mois</th> <th>jour</th> <th>année</th> <th>mois</th> <th>jour</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Président</td> <td></td><td></td><td></td> <td></td><td></td><td></td> </tr> <tr> <td>Secrétaire</td> <td></td><td></td><td></td> <td></td><td></td><td></td> </tr> <tr> <td>Trésorier</td> <td></td><td></td><td></td> <td></td><td></td><td></td> </tr> <tr> <td>Directeur général</td> <td></td><td></td><td></td> <td></td><td></td><td></td> </tr> <tr> <td>Autre (préciser)</td> <td></td><td></td><td></td> <td></td><td></td><td></td> </tr> </tbody> </table>			Nommé le			Date de cessation des fonctions			année	mois	jour	année	mois	jour	Président							Secrétaire							Trésorier							Directeur général							Autre (préciser)				
	Nommé le			Date de cessation des fonctions																																												
	année	mois	jour	année	mois	jour																																										
Président																																																
Secrétaire																																																
Trésorier																																																
Directeur général																																																
Autre (préciser)																																																

Note : Les articles 13 et 14 de la Loi sur les renseignements exigés des personnes morales prévoient des pénalités en cas de déclaration fautive ou trompeuse, ou d'omission.

Annexe K : Renseignements relatifs aux sociétés étrangères

MSG**Annexe K**

(Sociétés constituées, prorogées ou fusionnées dans un territoire situé à l'extérieur du Canada)

Page 8 de 8



La société ne peut soumettre qu'une seule Annexe K. Prière de **ne pas** photocopier.

Identification

Raison sociale de la société (<i>y compris toute ponctuation</i>)	Numéro d'entreprise de l'Ontario (MSG) <table border="1"><tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr></table>											Date de constitution ou de fusion <table border="1"><tr><td>année</td><td>mois</td><td>jour</td></tr><tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr></table>	année	mois	jour			
année	mois	jour																

Renseignements relatifs au directeur général/gérant

Nom et adresse du bureau du directeur général/gérant en Ontario : <input type="checkbox"/> <i>Ne s'applique pas</i>															
Nom de famille	Prénom	Autre(s) prénom(s)													
Numéro et rue		Bureau													
Ville/Village	Province	Pays	Code postal <table border="1"><tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr></table>												
Veuillez indiquer la période de nomination du directeur général/gérant :															
		Nommé le <table border="1"><tr><td>année</td><td>mois</td><td>jour</td></tr><tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr></table>	année	mois	jour				Date de cessation des fonctions <table border="1"><tr><td>année</td><td>mois</td><td>jour</td></tr><tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr></table>	année	mois	jour			
année	mois	jour													
année	mois	jour													

Renseignements relatifs au représentant pour signification

Veuillez indiquer si le représentant pour signification est un particulier ou une société :													
Cochez <input checked="" type="checkbox"/> <i>cette case s'il y a lieu</i> <input type="checkbox"/> Particulier													
Nom de famille du représentant pour signification	Prénom	Autre(s) prénom(s)											
Numéro et rue		Bureau											
Ville/Village	Province	Pays	Code postal <table border="1"><tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr></table>										
Cochez <input checked="" type="checkbox"/> <i>cette case s'il y a lieu</i> <input type="checkbox"/> Société													
Raison sociale de la société (<i>y compris toute ponctuation</i>)			Numéro d'entreprise de l'Ontario <table border="1"><tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr></table>										
Aux soins de													
Numéro et rue		Bureau											
Ville/Village	Province	Pays	Code postal <table border="1"><tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr></table>										

Note : Les articles 13 et 14 de la Loi sur les renseignements exigés des personnes morales prévoient des pénalités en cas de déclaration fautive ou trompeuse, ou d'omission.